ATTESTATION DE PARTICIPATION AU CONCOURS MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES



L'exécution du concours nécessite la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel.

·
L'EMPLOYEUR:
Raison sociale
Représenté par :
AUTORISE son apprenti :
Nom : Prénom :
À participer au concours MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES dont les finales auront lieu les 05 mars 2026, 28 avril 2026 ou 18 juin 2026 et à diffuser des informations concernant l'employeur susmentionnée.
Règlement du concours disponible ici :
L'apprenti susmentionné : autorise à titre gracieux l'université d'Orléans, l'université de Tours, l'ESAD d'Orléans, le CFA des Universités Centre-Val de Loire et l'ANASUP par le biais de ses Présidents ou de ses représentants, ou tout partenaire autorisé par ces dernières, à capter et à reproduire mon image et ma voix, ou celles de la personne susmentionnée, sur : tous supports de formation ; tous supports d'offre de formation ; tous supports de communication ; tous supports de valorisation de la recherche ; tous supports de promotion des partenaires pédagogiques : les universités d'Orléans, de Tours et l'ESAD d'Orléans ;
et ce quelle qu'en soit la forme sur tous supports et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour, tels que notamment :
- Supports papiers (plaquette, affiche, brochure), informatiques, audiovisuels et numériques ;

- Internet (incluant notamment site Web, Intranet, blogs, réseaux sociaux) et plus généralement tous moyens de communication électronique ;
- Expositions et projections publiques.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, apprentis, enseignants...).

J'autorise dans les mêmes conditions l'université d'Orléans, l'université de Tours, l'ESAD d'Orléans et le CFA des Universités Centre-Val de Loire, à mentionner mes noms et prénoms, ou ceux de la personne susmentionnée, lors de l'utilisation de mon/son image. Les légendes et commentaires accompagnant les prises de vue ou vidéos me représentant ou représentant la personne susmentionnée ne devront pas porter atteinte à ma/sa réputation.

Les universités d'Orléans et de Tours, l'ESAD d'Orléans et le CFA des Universités Centre-Val de Loire agissent en tant que co-responsables du traitement de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation et de la promotion du concours « Mon apprentissage en 180 secondes ».

- 1. Données nécessaires à l'inscription et à la gestion du concours : vos données d'identification (nom, prénom, coordonnées) sont collectées et traitées car elles sont indispensables à l'exécution de votre inscription et à la gestion administrative du concours. En cas de refus de fournir ces informations, votre participation ne pourra être validée.
- 2. Données soumises à consentement (droit à l'image) : votre image (photographies, vidéos) est susceptible d'être captée et utilisée à des fins de communication et de promotion de l'événement sur les supports des organisateurs. Ce traitement est fondé uniquement sur votre consentement libre et éclairé. Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement à tout moment, sans que cela n'affecte votre participation au concours.

Les données collectées seront conservées pour une durée de 18 mois à compter de la fin de l'événement.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- un droit d'accès, de rectification et d'effacement ;
- un droit d'opposition au traitement de vos données ;
- un droit à la limitation du traitement ;
- un droit à la portabilité de vos données ;
- le droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Je dispose également d'un droit de retirer à tout moment mon consentement, sans conséquence pour la licéité des traitements effectués préalablement à ce retrait. Je peux exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à dpo@univ-orleans.fr, contact@esad-orleans.fr et dpo@cfa-univ.fr. Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans et concédée pour le monde entier.

Fait en trois exemplaires,	
à	
le/	
Signature de l'apprenti majeur	Cachet de l'employeur + Nom du signataire